

## VOYAGER AVEC DES ANIMAUX AU PANAMA

Pour voyager avec votre animal de compagnie, vous devez avoir les documents suivants :

1. « Formulaire de Demande de quarantaine »  
[http://www.minsa.gob.pa/sites/default/files/general/home\\_quarantine\\_request.pdf](http://www.minsa.gob.pa/sites/default/files/general/home_quarantine_request.pdf) (anglais)  
[http://www.minsa.gob.pa/sites/default/files/general/solicitud\\_cuarentena\\_domiciliaria.pdf](http://www.minsa.gob.pa/sites/default/files/general/solicitud_cuarentena_domiciliaria.pdf) (espagnol)
2. Certificat international de bonne santé et de vaccination contre la rage (en cours de validation) établis par un vétérinaire, légalisés et apostillés par :
  - 1). Les services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture :
    - Province : Services vétérinaires du Département (se renseigner auprès du vétérinaire) &
  - 2). Le Service de l'Apostille
    - a) Pour les départements 75, 77, 89, 91, 93 et 94. PALAIS DE JUSTICE, Service Apostille ,
    - b) Pour les départements 78, 92 et 95. PALAIS DE JUSTICE, Cour d'Appel (Service Civil Apostille
    - c) Autres départements : Cour d'Appel Régionale
3. Vérifiez auprès de la compagnie aérienne la réglementation relative au voyageur accompagné d'un animal.

### REMARQUE

Trois jours avant le voyage, envoyez le formulaire « Demande de Quarantaine » rempli, au courriel : [cam@minsa.gob.pa](mailto:cam@minsa.gob.pa) ; afin d'informer les autorités de quarantaine du Ministère de la Santé.

Si l'animal a tous les documents demandés, il sera remis à la personne responsable. Sinon il sera renvoyé au pays d'origine.

Les horaires d'attention à l'aéroport sont de lundi au vendredi 09h30 à 15h00. Si l'animal arrive pendant la nuit, le weekend ou un jour férié, il restera à l'aéroport jusqu'au prochain jour ouvrable.

Concernant le cout de ce procédure, il est de 130.00 dollars / animal. A payer en espèces et dollars. Prévoir plus d'argent en espèces.

Pour les oiseaux : Pour amener des oiseaux au Panama, il faut présenter l'autorisation d'importation. Cette autorisation est accordée par l'ANAM (Autorité Nationale de l'Environnement) située à :Curundu, Bâtiment 507, téléphone: (00 507) – 500.0878 (00 507) – 500.0913

### Lien

- Ministère des Affaires étrangères <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation/douanes/article/animaux-domestiques>
- MINSAs :  
[http://www.minsa.gob.pa/sites/default/files/general/informacion\\_general\\_para\\_exportar\\_animales.pdf](http://www.minsa.gob.pa/sites/default/files/general/informacion_general_para_exportar_animales.pdf)
- [ANAM](#)
- Ambassade du Panama en France. Tel: + (33) 01 45 66 01 36  
Email: [panaconsulparis@orange.fr](mailto:panaconsulparis@orange.fr) Web : [www.ambassadedupanama.fr](http://www.ambassadedupanama.fr)
- Aéroport de Tocumen :  
[http://www.tocumenpanama.aero/index.php?cccpage=llegada\\_cuarentena](http://www.tocumenpanama.aero/index.php?cccpage=llegada_cuarentena)